



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2296 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2017 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la mission. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour, notamment les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, du 15 juin au 15 septembre 2016. Le rapport présente également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, telles que présentées dans leur rapport commun du 8 juin 2016 (S/2016/510) et approuvées par la résolution 2296 (2016). Enfin, le rapport fait le point sur l'état d'avancement du transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et de l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUAD.

#### II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

##### A. Tendances actuelles et dynamique du conflit au Darfour

2. Après les combats intenses entre les forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) dans le Jabal Marra entre janvier et mai 2016, depuis juin, il n'y a eu que des accrochages sporadiques ainsi que des informations faisant état de bombardements aériens dans la zone. Malgré la baisse du nombre d'affrontements intercommunautaires à grande échelle, l'ensemble du territoire a connu une flambée de violence saisonnière entre éleveurs et agriculteurs. Les incidents de criminalité (actes de banditisme, attaques sur les personnes déplacées et violence sexuelle et sexiste) restent une importante source d'insécurité.

##### Affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles

3. Grâce à ses récentes opérations militaires aériennes et terrestres, le Gouvernement soudanais a partiellement réussi à limiter la zone d'opérations de



l'ALS-AW en délogeant ses combattants de plusieurs de leurs bases dans les contreforts du Jabal Marra. Toutefois, l'ALS-AW a maintenu des poches de présence dans des zones proches de Sortony (Darfour septentrional) et empêché les forces armées soudanaises de prendre la principale partie montagneuse de Jabal Marra (Darfour central), notamment les zones situées à l'est de Nertiti, au sud de Golo et entre Rockero et Golo.

4. Afin d'obtenir une liberté de mouvement totale à proximité des bases prises à l'ALS-AW à Kutrum et Sarong, l'armée a lancé plusieurs attaques contre des positions rebelles à partir de ces zones. Le 20 juin, l'armée a essayé de capturer Kwila, à 20 kilomètres au nord-est de Nertiti (Darfour central). L'ALS-AW a riposté en attaquant une base de l'armée à Boldon (Darfour central), à 18 kilomètres au sud-est de Nertiti. Le 27 juin, les forces gouvernementales ont attaqué les bases de l'ALS-AW à Tui et Korambe (Darfour septentrional), à 3 kilomètres à l'est de Sortony. Sous prétexte de venir en appui à l'armée et empêcher les forces de l'ALS-AW de s'emparer du matériel logistique, des Arabes armés, principalement des Rizeigat du nord, et des individus soupçonnés d'être des membres de la Force d'appui rapide, ont continué de garder la route entre Kabkabiya et Sortony (Darfour septentrional).

5. Bien que le Gouvernement ait annoncé un cessez-le-feu unilatéral le 30 juin, des accrochages intermittents entre l'armée et l'ALS-AW ont eu lieu tout au long des mois de juillet et d'août. Le 7 août, l'armée a effectué des bombardements aériens contre les positions de l'ALS-AW dans les régions de Konda et Boranga, à 20 kilomètres à l'est de Nertiti. Les forces de l'ALS-AW auraient riposté en attaquant une position de l'armée à Kutum, à l'est de Nertiti, le 8 août. L'armée aurait effectué de nouveaux bombardements aériens à Boldon, à l'est de Nertiti, le 27 août. La MINUAD n'a pas pu confirmer ces informations, plus particulièrement le nombre de victimes rapporté dans les médias, le Gouvernement ayant constamment interdit l'accès à la zone pour des raisons de sécurité.

6. Il n'y a pas eu d'engagement militaire entre l'armée et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ou l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minnawi (ALS/MM).

#### **Conflits locaux et violences intercommunautaires**

7. Les incidents intercommunautaires ont été en général moins nombreux, du fait notamment de la participation plus efficace de l'administration autochtone et des mesures de sécurité prises par les autorités des États, telles que le déploiement rapide des forces de sécurité, la création de zones tampons dans les points chauds et l'interdiction d'utiliser l'argent de la diya (dédommagement financier) comme moyen d'extorsion. En juin, toutefois, avec le début de la saison agricole, les différends concernant l'accès à la terre ont entraîné plusieurs incidents de sécurité.

8. Le 22 juin, dans le Darfour occidental, des affrontements ont eu lieu dans la région d'Oum Tajok, à l'est de Geneina, entre des membres du sous-clan Awlad Janoub, de la tribu nomade Rizeigat du nord, et des Mahadi sédentaires, s'affrontant pour des questions de propriété foncière. Il y a eu 23 morts, dont un soldat de l'armée, 12 villages mahadi détruits et environ 7 000 à 8 000 personnes déplacées. L'armée et la police ont été déployées dans la région pour contrôler la situation. En dépit de la signature d'un accord de paix entre les deux parties, le 22 juillet, les dirigeants tribaux mahadi ont exprimé leur mécontentement car l'accord ne

comprenait pas de dispositions relatives à l'indemnisation (diya) et que les Awlad Janoub continuaient d'occuper leurs terres. Le 25 juin, les Misseriya Jabal et le sous-clan Awlad Zeid de la tribu Rizeigat du nord se sont affrontés à Seleah (Darfour occidental) pour un conflit concernant les champs et le pâturage, à Seleah (Darfour occidental); il y a eu trois morts. Les forces gouvernementales ont arrêté deux suspects en rapport avec ces faits. Le 11 août, le Gouverneur du Darfour occidental, Khalil Abdalla Mohamed, a été relevé de ses fonctions par un décret présidentiel, et Fadalmula Haggio, ancien membre du Parlement de l'État de Sinar, a été nommé à sa place. Selon les médias, le mandat de l'ancien Gouverneur a été marqué par plusieurs incidents intercommunautaires, des relations difficiles avec les dirigeants des communautés locales et une certaine frustration des autorités centrales devant l'absence de progrès concernant la facilitation du retour des personnes déplacées et des réfugiés du Tchad.

9. Au Darfour central, après un incident présumé de vol de bétail par des miliciens armés, les 20 et 21 juin, 17 000 personnes ont fui Tour et Tour-Est, et cherché refuge près d'une base de l'armée dans la région. Dix personnes auraient été tuées et de nombreuses autres blessées. Un calme relatif est revenu après que l'administration autochtone a retourné la plupart des bêtes à leurs propriétaires. Le 4 juillet, à la suite d'un incident de vol de bétail auquel auraient participé des personnes soupçonnées d'être des membres de l'ALS-AW, des Nawaiba armés ont enlevé cinq Four à Kude Mara, au nord-est de Nertiti. Ces personnes ont été libérées le 18 juillet à la suite de l'intervention d'un comité de règlement des conflits locaux, des chefs traditionnels et des autorités de l'État. Les Four et les Nawaiba ont convenu que les agriculteurs locaux auraient un accès sans restriction à la terre dans la région.

10. Dans le Darfour méridional, des éleveurs fallata, aidés par les Rizeigat, ont attaqué des agriculteurs massalit à Um Assal, à l'ouest de Greida (Darfour méridional), faisant trois morts parmi eux et empêchant d'autres agriculteurs d'accéder aux terres agricoles. Les forces gouvernementales, immédiatement déployées dans la région pour contenir les tensions, ont arrêté sept suspects. Le 20 juillet, sous l'égide du Gouverneur du Darfour méridional, les dirigeants des deux groupes ont signé un autre accord de cessation des hostilités, s'engageant à mettre en œuvre les termes de leurs précédents accords de septembre 2015 et mai 2016 ainsi que les décrets des États visant à faciliter une migration et une saison agricole pacifiques. Les 22 et 27 août, toutefois, la situation s'est détériorée encore une fois : les éleveurs fallata ont attaqué des agriculteurs massalit à Towiel et Nabbagaya, respectivement, à l'est et à l'ouest de Greida, causant la mort de neuf Massalit et deux policiers, et blessant 12 personnes. Dans le Darfour septentrional, le 14 août, des miliciens arabes ont attaqué des éleveurs zaghawa à Bachem, au nord-ouest de Mellit; trois personnes ont été tuées, deux blessées, cinq enlevées et du bétail volé.

11. Au Darfour oriental, les conflits fonciers entre les Rizeigat du sud et les Maaliya ne sont toujours pas réglés. Cependant, malgré la poursuite des incidents de sécurité entre les deux communautés concernant le vol de bétail, l'intervention rapide de leurs dirigeants locaux ainsi que la présence de forces gouvernementales dans la zone, ont empêché une nouvelle escalade de la violence. Les 1<sup>er</sup> et 2 août, les combats provoqués par le vol de bétail entre le sous-groupe agarba des Maaliya et les Rizeigat du sud dans la région de Keil Keili (Darfour oriental) ont fait cinq morts et sept blessés. Sous les auspices du Gouvernement, à Mougad (Kordofan

occidental), le 27 août, les deux groupes ont signé un accord de paix pour mettre fin aux combats, et pourtant, le 3 septembre, à Adilla, des représentants de tous les sous-clans maaliya ont protesté contre l'accord, affirmant que l'ensemble de la communauté maaliya n'avait pas été invité et que l'accord n'avait pas été signé par les vrais représentants des Agarba.

12. En outre, les tentatives du Gouvernement d'imposer des mesures de sécurité et de remédier aux conséquences des combats qui ont eu lieu en avril au Darfour oriental ont entraîné une augmentation des tensions entre les deux groupes. Le 28 juin, après la mort par balle d'un soldat à Daein, l'armée a fait échouer une tentative d'appréhender les milices rizeigat du sud, soupçonnées d'avoir participé à l'attaque de la résidence du Gouverneur. Le 4 juillet, neuf militaires ont été tués dans des échanges de tirs avec des milices rizeigat du sud, entre Oum Waragat et Giawazat, à l'ouest de Daein. Le 6 juillet, malgré des informations selon lesquelles d'autres milices rizeigat du sud se seraient mobilisées dans la zone, le Gouverneur du Darfour oriental a annoncé que les personnes ayant participé aux attaques d'avril ne seraient pas poursuivies. Le 10 juillet, les jeunes Maaliya ont organisé une manifestation, qui s'est déroulée sans incident, contre la décision prise à Adila par le Gouverneur et exigé la libération des membres de leur tribu détenus par les autorités pour diverses infractions.

### **Criminalité et banditisme**

#### *Incidents criminels ciblant des personnes déplacées*

13. La police de la MINUAD a reçu des informations faisant état de 38 incidents criminels ciblant des personnes déplacées, dont des meurtres, des viols et des enlèvements, commis par des criminels opportunistes ou des milices ethniques. Dans certains cas, meurtres et viols font partie d'une stratégie d'intimidation plus large contre les populations déplacées pour les empêcher d'entreprendre des activités agricoles en dehors des camps dans leurs régions d'origine. En cas d'enlèvement, les autorités gouvernementales et les dirigeants arabes ont souvent pris des mesures et négocié la libération des victimes.

14. La MINUAD a continué d'effectuer des patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des camps de déplacés et des sites de rassemblement pour dissuader les criminels et protéger les habitants. Elle a maintenu une présence continue dans les sites d'accueil pour surveiller et régler les problèmes de sûreté et de sécurité des personnes déplacées. Elle informe systématiquement les services de répression et les pouvoirs publics des incidents de criminalité. Toutefois, dans de nombreux cas, il n'y a ni enquêtes véritables ni poursuites pénales.

#### *Incidents criminels touchant d'autres civils*

15. Au cours de la période considérée, 335 actes criminels et 79 morts ont été signalés contre 435 actes criminels et 92 morts pendant la période précédente. Parmi ces crimes, on citera : les meurtres (48 cas); les vols à main armée (39 cas); les tentatives de vol (sept cas); les voies de fait ou harcèlement (96 cas); les cambriolages et effractions (19 cas); les pillages (trois cas); les enlèvements (11 cas); les incendies volontaires (un cas); les tirs de coup de feu (62 cas); les attaques et embuscades (neuf cas); les menaces (sept cas); le vol de bétail (30 cas) et d'autres types d'infraction (trois cas).

16. La criminalité a baissé dans les principales villes du Darfour en raison de certaines mesures prises par les gouverneurs, telles que l'interdiction des motocycles et du port d'armes par des personnes non autorisées dans les villes, ainsi que le déploiement des forces de sécurité supplémentaires. La violence et la criminalité organisée dans les zones rurales demeurent très préoccupantes et constituent un défi majeur pour le rétablissement de l'état de droit et de la sécurité.

## **B. Évolution de la situation politique**

### **Accord sur la feuille de route et pourparlers sur la cessation des hostilités**

17. Les différents processus mis en place pour le règlement des conflits au Soudan ont connu quelque succès, y compris au Darfour. Pendant les séances qui se sont tenues à Paris, du 18 au 21 juillet, les groupes d'opposition réunis dans le cadre de l'Appel du Soudan, qui, au départ refusaient systématiquement de signer l'accord sur la feuille de route négocié par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en mars, ont accepté en principe de signer le document, si les conditions suivantes étaient remplies : l'organisation d'une réunion de dialogue préalable avec le Gouvernement, à Addis-Abeba, sur les modalités de la tenue d'un dialogue national sans exclusive; la désignation d'une personne indépendante et neutre pour présider le dialogue et une garantie que le Gouvernement s'engagerait à mettre en œuvre les conclusions de ce dialogue.

18. Le 8 août, à Addis-Abeba, l'Appel du Soudan a signé l'accord sur la feuille de route déjà signé par le Gouvernement le 21 mars. Parmi les signataires il convient de citer les mouvements rebelles du Darfour, le MJE et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM). Tel qu'approuvé par les parties, l'Accord sur la feuille de route permettait de réaliser les objectifs suivants : mettre fin à la guerre au Darfour et dans les deux zones, et répondre aux besoins humanitaires urgents et traiter les causes profondes des conflits. En outre, la feuille de route devait faciliter une série de négociations entre le Gouvernement et l'opposition sur les principales zones de conflit, au moyen d'un dialogue national, sincère et sans exclusive. Les principaux groupes d'opposition ont systématiquement rejeté la conférence de dialogue national à Khartoum à laquelle le Gouvernement les invitait, sous prétexte que le processus avait été récupéré par le Parti du congrès national au pouvoir. Ils ont en outre insisté sur le fait que tout accord de paix devrait avoir un caractère national et s'inscrire dans le cadre d'un processus de réforme politique faisant appel à l'ensemble des forces d'opposition, au lieu de passer par des pourparlers distincts au Darfour et dans les deux zones.

### **Dialogue national**

19. Le 6 août, au cours d'une réunion de l'assemblée générale du dialogue national à Khartoum, le Président du Soudan, Omar Béchir, a chargé le comité de coordination de l'assemblée de parvenir rapidement à un consensus sur les recommandations formulées en février 2016 par les six sous-comités, avant la Conférence de toutes les parties, le 10 octobre. Les recommandations des sous-comités concernaient le système de gouvernance et les dispositions transitoires, l'identité soudanaise et les libertés et droits fondamentaux.

### C. Situation humanitaire

20. À la fin du mois d'août, selon l'équipe de pays pour l'action humanitaire et ses partenaires, environ 80 600 nouvelles personnes, principalement des femmes et des enfants, avaient été déplacées à travers le Darfour depuis le début de 2016, essentiellement en raison des combats dans la région du Jabal Marra. On signale 117 400 autres personnes déplacées, mais ce chiffre n'a pas encore pu être vérifié en raison du manque d'accès. Dans le même temps, 59 000 personnes seraient revenues.

21. Le Darfour septentrional a accueilli la majorité des personnes déplacées dont le nombre a été confirmé (52 912), suivi du Darfour méridional (22 445) et du Darfour central (5 023). Dans le Darfour septentrional, aucun nouvel arrivant n'a été signalé depuis la période précédente et le nombre de déplacés a légèrement diminué (58 000 auparavant), conformément aux résultats du recensement effectué à Sortony et à Tawilla par le Programme alimentaire mondial (PAM). Dans le Darfour méridional, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le PAM ont fait du porte-à-porte à Kas, dans le camp d'Otach, à Merching, Menawachei et à Malam, pour vérifier le nombre de déplacés. Au Darfour central, les vérifications et les inscriptions n'ont pu se faire que dans les camps de Hassahisa et de Hamidiya.

22. Il y aurait jusqu'à 110 500 personnes déplacées non confirmées au Darfour central. D'après la Commission d'aide humanitaire du Soudan et d'autres sources, 58 000 personnes sont déplacées ou concernées à Tour, Guldo, Golo, Nertiti et dans le camp au nord de Nertiti. Jusqu'à 45 000 personnes seraient toujours déplacées dans la région de Boori et de Wadi Boori, mais toute vérification est pour l'instant impossible en raison du manque d'accès. Quelque 12 500 personnes auraient été déplacées à Zalingei (camps de Hassahisa et de Hamidiya), Daya, Fanga Suk et Rokero; seulement 5 000 déplacés environ ont pu être confirmés à Zalingei. Dans le Darfour méridional, quelque 2 900 personnes ont récemment atteint Kas en provenance peut-être de Tour, d'après la Commission d'aide humanitaire, tandis que 800 personnes à Deribat seraient hors d'atteinte en raison de l'absence d'accès humanitaire.

23. Les autorités ont signalé la présence d'environ 58 000 rapatriés ayant besoin d'assistance humanitaire à Golo, et dit que le Gouvernement avait fourni des articles de secours. Toutefois, compte tenu des restrictions d'accès, les partenaires humanitaires n'ont pas encore pu vérifier cette information ni confirmer que le retour s'était fait de manière volontaire.

24. En outre, à Hajar Bukes (Darfour occidental, du fait du meurtre d'un villageois et de l'incendie de 16 maisons, environ 1 500 personnes ont été déplacées à Oum Tajok, d'après la Commission d'aide humanitaire et la MINUAD, et 1 000 autres ont fui ailleurs dans la localité. Le 30 juillet, une équipe composée d'organisations internationales non gouvernementales, du Croissant-Rouge soudanais et de la Commission d'aide humanitaire a évalué les besoins des déplacés à l'intérieur de la zone d'Oum Tajok et indiqué qu'il y en avait environ 1 600 dans cette ville. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est encore en train de vérifier d'autres renseignements sur les mouvements de population. Selon certaines informations, lorsque les habitants d'Oum Tajok sont revenus, ils ont trouvé que leurs terres étaient déjà occupées.

25. Entre juillet et août, environ 46 200 personnes (personnes déplacées et populations d'accueil confondues), dans le Darfour septentrional, le Darfour méridional et le Darfour occidental, ont souffert des inondations. Les camps de déplacés de Kalma et de Salam (Darfour méridional) et le camp de déplacés de Shangyl Tobaya (Darfour septentrional) sont parmi les plus touchés. D'après les prévisions des plans d'urgence pour le Darfour septentrional, le Darfour méridional et le Darfour occidental, environ 85 000 personnes seraient affectées. Les interventions humanitaires sont en cours, mais elles sont entravées par les difficultés d'accès et les tensions intercommunautaires.

26. À la fin du mois de juillet, environ 65 000 Soudanais du Sud (chiffres vérifiés et estimés) fuyant les combats dans les régions de Raja et de Wau, ou les conflits et l'insécurité alimentaire dans la région de Bahr el-Ghazal sont arrivés au Darfour oriental, au Darfour méridional et au Darfour septentrional. La plupart de ces réfugiés se sont retrouvés sur neuf sites au Darfour oriental, tandis que 5 300 seraient allés au Darfour septentrional et 5 600 au Darfour méridional. Pour diverses raisons, notamment les sévères restrictions de mouvements imposées par le Gouvernement, il n'a pas été possible de joindre tous les réfugiés, et vérifier leur nombre ou répondre à leurs besoins demeure difficile.

#### **D. Situation opérationnelle**

##### **Attaques, restrictions de mouvements, refus d'accès concernant la MINUAD**

27. Des criminels et des bandes armées ont continué de cibler le personnel et les biens de la MINUAD. Seize incidents criminels (dont neuf effractions, cambriolages ou tentatives de vol, deux entrées non autorisées et une attaque armée) ont été enregistrés, contre 20 au cours de la période précédente. Le 28 juin, 16 hommes armés ont attaqué deux vacataires de la MINUAD qui gardaient un point d'eau à Labado (Darfour oriental), volant leurs effets personnels et un groupe électrogène.

28. Les services de sécurité du Gouvernement ont continué d'imposer des restrictions aux mouvements aériens et terrestres de la MINUAD. Dans le Darfour méridional, les services de sécurité du Gouvernement, en juillet et en août, ont refusé l'accès à 37 patrouilles terrestres à Nyala et dans ses environs, sous prétexte que l'utilisation par la Mission de véhicules blindés de transport de troupes créait un sentiment d'insécurité dans la région. Au Darfour central, la MINUAD n'a pu obtenir un accès total et sans entrave aux zones de conflit dans le Jabal Marra, ce qui l'a empêchée de vérifier les rapports des attaques terrestres et aériennes. En outre, du 21 au 27 août, l'armée a refusé à la MINUAD l'habilitation de sécurité qui lui aurait permis d'effectuer des patrouilles de nuit régulières à partir de ses bases d'opérations à Zalingei et à Nertiti (Darfour central). Dans le Darfour septentrional, la route entre Kabkabiya et Sortony a continué d'être bloquée par des milices arabes, ce qui a fortement gêné les activités de la MINUAD et les opérations humanitaires, notamment l'aide apportée aux personnes déplacées. Dans leurs communications avec la MINUAD, les autorités locales ont expliqué que ce barrage se justifiait du fait de la présence présumée d'éléments de l'ALS-AW dans le site de rassemblement des personnes déplacées de Sortony et des vols de bétail répétés dont souffraient les nomades arabes. La MINUAD continue de négocier avec les autorités pour mettre fin à ces restrictions.

**Attaques, restrictions de mouvements, refus d'accès concernant les acteurs humanitaires**

29. Au cours de la période considérée, cinq incidents contre des acteurs humanitaires (trois organismes des Nations Unies et deux organisations non gouvernementales internationales) ont été enregistrés. Le 16 juin, huit hommes armés ont attaqué le camp de personnes déplacées de Khor Omer, au Darfour oriental, volant un réservoir souple à eau de l'UNICEF d'une capacité de 10 000 litres d'eau et en endommageant deux autres.

30. Dans l'ensemble, les activités humanitaires sont toujours extrêmement difficiles du fait de l'insécurité et des obstacles bureaucratiques dressés par les autorités. Depuis l'adoption en 2016 des directives et procédures relatives à l'action humanitaire, des autorisations de voyage dans la région du Darfour sont délivrées mais uniquement pour une durée maximale de six mois, sans compter les tentatives présumées d'imposer certains partenaires nationaux. Il est toujours difficile d'obtenir une autorisation de voyage en dehors des capitales des États, ceux-ci n'ayant pas prévu, notamment, des cadres de procédure fixant des délais et définissant clairement les rôles des différentes autorités.

31. L'aide humanitaire ne parvient toujours pas aux zones tenues par des rebelles dans le Jabal Marra. Depuis le début des hostilités dans cette région, l'accès à certaines zones a été restreint, notamment à Tour, Deribat, Golo, Guldo et Rokero. En outre, la décision de confier à la Commission d'aide humanitaire, au niveau fédéral, le soin de traiter les demandes d'accès à certains endroits au Jabal Marra a compliqué davantage l'accès à cette région. Les organisations humanitaires ont de nombreuses fois tenté de mener des missions d'évaluation multisectorielle globale aux endroits touchés, notamment à Guldo, Golo, Tour, Boori et Wadi Boori, sans succès. Lorsque l'accès était autorisé, des mesures de contrôle très sévères ont limité la capacité de mener des évaluations indépendantes et de fournir une assistance. Par exemple, le 3 août, une visite sur le terrain à Golo, dirigée par le Coordonnateur des opérations humanitaires adjoint pour le Darfour, avec la participation de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants des gouvernements fédéral et local, n'a été autorisée que pour quelques heures.

32. Bien que le PAM ait procédé à une distribution alimentaire d'urgence à Fanga Suk, Nertiti et Tour, l'interdiction d'accès et les restrictions administratives ont empêché la distribution de vivres à Guldo, Rokero ou Golo et retardé la distribution d'articles non alimentaires à Guldo et Tour.

**Visas et dédouanement**

33. Au total, 492 demandes de visa ont été approuvées, dont la majorité pour des vacataires et le personnel de police de la MINUAD. Au 12 septembre, 83 demandes de visa soumises en janvier étaient toujours en attente de réponse.

34. Bien que la Section des droits de l'homme n'ait pas obtenu de visa depuis le début de 2016 et que le taux de vacance de postes soit resté à 57 %, les taux de vacance de postes dans la Section de la communication et de l'information (24 %), la Section de la sécurité et de la sûreté (12 %), le Centre d'opérations conjoint (23 %), et la Section de la protection des civils (17 %) ont été inférieurs à ceux de la période précédente. La demande de visa pour le chef de la Section de la protection

des civils demeure en suspens. Dans le budget de 2016/17, l'Assemblée générale a supprimé 10 postes qui sont restés vacants pendant plus de trois ans, faute de visas, notamment ceux de conseiller principal pour la protection des femmes et de spécialiste hors classe de la planification.

35. Compte tenu du nouveau dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité du réseau Paix et questions politiques et humanitaires, qui a pris effet au Secrétariat le 15 janvier, il y a eu d'énormes retards dans le recrutement de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur jusqu'à la classe D-2. En conséquence, il n'a pas été possible, en 2016, d'achever le processus de sélection de personnel technique pour la MINUAD, ce qui a eu une incidence sur le nombre de demandes de visa.

36. À l'issue des réunions techniques entre la MINUAD et le Gouvernement les 15 juin, 27 juillet et 7 août, 271 conteneurs de rations alimentaires ont été dédouanés à Port Soudan, 59 cargaisons (101 conteneurs) étant encore en attente. En tout, 367 cargaisons de matériel appartenant aux Nations Unies et de matériel appartenant aux contingents sont retenues à Port Soudan et Khartoum, dont certaines depuis avril 2015, dans l'attente d'autorisations douanières. Les pénuries qui en résultent ont gravement entravé la capacité des soldats de la MINUAD à communiquer, effectuer de véritables patrouilles et protéger les civils, et causé des surestaries et des dépenses supplémentaires pour les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et l'Organisation des Nations Unies.

### **III. Exécution du mandat**

#### **A. Appui à un processus de paix sans exclusive**

##### **Médiation de haut niveau**

37. Le 11 juillet, lors d'une réunion facilitée par l'Envoyé spécial des États-Unis au Soudan et au Soudan du Sud, le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint a rencontré à Paris le Chef de l'ALS-AW, Abdul Wahid al-Nur, pour le persuader de revenir au processus de paix au Darfour. Celui-ci a convenu d'organiser une réunion des dirigeants de son mouvement à la mi-septembre pour examiner la question. Il a demandé à la MINUAD de l'aider à en organiser les aspects logistiques. Mais malgré les demandes répétées, il n'a encore fourni aucune autre précision sur cette réunion.

38. Après la signature de l'accord sur la feuille de route, des pourparlers entre le MJE, l'ALS-MM et le Gouvernement soudanais sur la cessation des hostilités au Darfour ont commencé le 9 août, sous la présidence de l'ancien Président du Nigéria, Abdulsalami Abubakar, le Représentant spécial conjoint adjoint de la MINUAD (affaires politiques) faisant office de facilitateur. Les discussions ont porté sur un projet de cessation des hostilités, qui avait été précédemment examiné à Debre Zeit (Éthiopie), le 25 janvier.

39. Le 14 août, les pourparlers ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre, suite à des désaccords entre les parties concernant la divulgation de l'emplacement des forces rebelles, l'utilisation du Document de Doha pour la paix au Darfour comme base des négociations politiques ultérieures, la nécessité d'une nouvelle structure de supervision conjointe pour les opérations humanitaires, et la libération des

prisonniers de guerre. Les pourparlers entre le Gouvernement et le Mouvement de libération du peuple soudanais-Nord, qui se tenaient simultanément, ont également été suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de désaccords sur les modalités de la fourniture de l'aide humanitaire dans les deux zones.

40. Du 1<sup>er</sup> au 4 septembre, pour donner suite aux pourparlers, le Représentant spécial conjoint adjoint a tenu des consultations avec les dirigeants du MJE et de l'ALS-MM à Kampala. Les deux mouvements ont rappelé les points de désaccord et indiqué que si les deux parties faisaient preuve de souplesse sur les questions concernant la libération des prisonniers de guerre et le mécanisme de contrôle de l'aide humanitaire, un accord pourrait être conclu dans un avenir proche. Le Représentant spécial conjoint adjoint (affaires politiques) s'est également entretenu avec des représentants du Gouvernement ougandais et a sollicité leur aide pour amener les deux mouvements à signer le document de cessation des hostilités et chercher un processus politique qui aboutirait à une paix négociée au Darfour. De retour au Soudan, le Représentant spécial conjoint adjoint (affaires politiques) a rencontré le négociateur en chef pour le Darfour pour lui demander d'exhorter le Gouvernement à examiner les demandes de libération des prisonniers de guerre.

*Document de Doha pour la paix au Darfour*

41. Le 7 septembre, le Président du Tchad, Idriss Déby Itno, l'Émir du Qatar, Tamim Bin Hamad Al-Thani, et le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, ont pris part à une cérémonie organisée par le Gouvernement pour marquer la fin de l'Autorité régionale du Darfour. Lors de la cérémonie, le Président du Soudan n'a pas donné de précisions sur la suite des événements; il a seulement dit que le Gouvernement continuerait de mettre en œuvre des projets de développement au Darfour. On attend toujours un décret officiel sur la mise en place d'un mécanisme succédant à l'Autorité régionale du Darfour.

42. Le 2 août, l'Union européenne a signé un accord par lequel elle octroyait 800 000 euros à l'appui du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour. Cette contribution devrait appuyer l'organisation de 15 réunions dans des localités au Darfour et d'une réunion parmi des réfugiés au Tchad. Concernant la reprise de 28 réunions dans des localités grâce aux fonds versés par le Gouvernement soudanais, le 16 mars, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a signé un accord avec les partenaires d'exécution le 2 août. Grâce à ces fonds, des consultations ont eu lieu à Bileil les 1<sup>er</sup> et 2 septembre et à Al-Fasher, les 7 et 8 septembre.

43. La MINUAD a fourni un appui technique et logistique pour démobiliser, comme prévu, 800 ex-combattants appartenant aux groupes signataires du Document de Doha et traiter des dossiers en suspens au Darfour central au titre de l'Accord de paix pour le Darfour. La MINUAD a poursuivi la réintégration au niveau local de 700 ex-combattants démobilisés (500 dans le Darfour septentrional et 200 dans le Darfour occidental). Le Gouvernement a commencé à travailler à la réintégration de 1 000 autres ex-combattants.

44. S'agissant du désarmement de la population civile, le Gouvernement a élaboré un plan en plusieurs étapes contre la prolifération des armes légères au Darfour (activités de sensibilisation, enregistrement et marquage des armes, remise volontaire d'armes contre l'aide au développement et, éventuellement, désarmement

forcé). Le plan définitif serait partagé avec la MINUAD et les partenaires concernés en vue d'obtenir leur appui technique et financier. Toutefois, dans certains États, comme le Darfour septentrional et le Darfour méridional, l'examen des plans locaux et la mise en œuvre des mesures pilotes de désarmement est à différents stades d'avancement. La Section de la stabilisation des communautés de la MINUAD a continué de collaborer avec la Commission de démobilisation, désarmement et réintégration du Soudan et d'autres parties prenantes concernées afin d'étudier des stratégies de désarmement qui tiennent compte des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réinsertion.

## **B. Protection des civils**

45. Dans sa résolution 2296 (2016), le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine, présentées dans leur rapport conjoint (S/2016/510), tendant à ce que la MINUAD axe ses activités sur la protection des personnes déplacées et la lutte contre la violence intercommunautaire. La MINUAD a concentré ses activités de protection des civils sur les sites vulnérables, appuyant des solutions durables lorsque les conditions s'y prêtaient, renforçant la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire et mettant davantage l'accent sur l'alerte et l'intervention rapides ainsi que sur les activités de suivi, d'évaluation et de formation.

46. Ces activités comprenaient également, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'établissement d'une cartographie de la situation en matière de protection des camps, des zones à risque de nouveaux déplacements et d'éventuelles zones de retour dans l'ensemble du Darfour. Une équipe d'experts est prête à réaliser cette cartographie dès que les visas auront été délivrés. L'accent a également été mis sur le renforcement des mécanismes d'alerte et d'intervention rapides, et de coordination de la protection des civils afin de régler ou prévenir les conflits inter et intra-tribaux.

47. Dans le cadre de ces mesures, des équipes intégrées de protection ont été réparties dans cinq secteurs pour collaborer étroitement avec les populations locales et fournir, notamment, des informations essentielles pour savoir comment affecter les patrouilles aidant les civils vulnérables, principalement des femmes et des filles, à avoir des activités de subsistance, et effectuant des interventions d'urgence rapides, coordonnées et intégrées à l'appui de la protection des civils. En outre, des groupes mixtes chargés de la protection ont été créés au quartier général de la Mission et au plan sectoriel, ainsi que des forums de coordination civilo-militaire sur le terrain chargés d'améliorer le partage de l'information, les modalités de fourniture d'une escorte et d'autres formes d'assistance logistique aux partenaires humanitaires.

### **Fourniture d'une protection physique**

48. La MINUAD a continué d'accorder la priorité aux civils menacés dans les zones touchées par les conflits. La Mission a collaboré activement avec le Gouvernement et travaillé en coordination avec l'équipe de pays pour trouver des solutions aux problèmes de protection. Malgré tout, les incidents de violence intercommunautaire ont continué d'avoir des répercussions négatives sur la

population civile (morts, blessés, déplacés et destruction des moyens de subsistance).

49. La situation a été particulièrement tendue à Sortony (Darfour septentrional), du fait de l'attaque des Rizeigat du nord, en mai, contre des Four déplacés qui venaient d'arriver. Les 15 juillet et 25 août, les troupes de la MINUAD ont empêché un groupe d'Arabes armés, qui voulaient récupérer du bétail qu'on leur avait volé, d'entrer dans le site de rassemblement de déplacés. Aux fins d'apaiser les tensions, la direction de la MINUAD a collaboré activement avec les autorités. La Mission a également maintenu ses militaires et ses policiers pour mener des patrouilles de jour et de nuit afin de répondre aux besoins en matière de sécurité, en particulier pour protéger les femmes et les enfants afin qu'ils puissent entreprendre des activités de subsistance hors du site de rassemblement de personnes déplacées.

50. À la suite des grandes violences intercommunautaires qui avaient eu lieu dans plusieurs régions du Darfour occidental et du Darfour central depuis mai, les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont procédé à des évaluations et des visites de vérification dans les zones touchées pour détecter rapidement les menaces éventuelles sur la population civile. Les équipes se sont rendues à Oum Tajok et Habila (Darfour occidental) et Tour (Darfour central), et ont collaboré avec les populations locales et les autorités pour voir comment améliorer la protection.

51. La MINUAD a effectué 22 298 patrouilles au total, à savoir 8 145 patrouilles de routine, 9 634 patrouilles de proximité, 372 patrouilles de grande distance, 2 689 patrouilles de nuit, 355 escortes humanitaires et 1 103 escortes logistiques et administratives couvrant 7 125 villages et 2 666 camps de personnes déplacées. Les patrouilles ont continué de jouer un rôle clef dans la protection des civils en permettant de rassembler des informations aux fins d'alerte rapide et prévoir des mesures appropriées pour lutter contre les nouvelles menaces.

#### **Appui logistique et protection des opérations humanitaires**

52. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 12 septembre, le personnel militaire de la MINUAD a fourni 418 escortes pour les voyages aller-retour de partenaires humanitaires surveillant la situation humanitaire et en matière de protection, principalement dans le Darfour septentrional. En outre, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août, des unités de police constituées de la MINUAD ont fourni 65 escortes de convois humanitaires (principalement dans le Darfour méridional et le Darfour central), notamment pour la livraison de produits alimentaires et non alimentaires.

#### **Promouvoir un environnement sûr**

53. Au total, 402 affaires pénales ont été signalées à la MINUAD, et donné lieu à 77 arrestations par la police soudanaise (contre 336 affaires signalées au cours de la même période en 2015). La police de la MINUAD a continué d'appliquer ses initiatives de police de proximité et de renforcer les compétences professionnelles de 248 policiers soudanais (226 hommes et 22 femmes), outre la formation des volontaires affectés à la police de proximité.

54. Dans le cadre des initiatives de prévention de la criminalité dans les camps de personnes déplacées, 454 patrouilles conjointes ont été menées avec 711 volontaires affectés à la police de proximité (658 hommes et 53 femmes). De plus, la MINUAD a organisé à l'intention de 6 340 personnes déplacées 138 sessions de sensibilisation aux questions relatives à la violence sexuelle et sexiste ainsi qu'à la sûreté et la

sécurité, mettant en avant qu'il importait de signaler les actes criminels à la police et de veiller à ce que les victimes reçoivent des soins médicaux.

55. La MINUAD a visité 606 postes de police et centres de détention, afin d'évaluer les conditions de détention des enfants et des enfants accompagnés de leur mère dans les établissements pénitentiaires pour mineurs. En outre, 22 ateliers ont été organisés sur l'intégration des questions d'égalité des sexes, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de l'acquisition de connaissances pratiques pour 374 personnes déplacées (307 hommes et 67 femmes) et 141 cours d'anglais ont été organisés à l'intention de 3 240 personnes déplacées (1 683 hommes et 1 557 femmes). Ces activités ont contribué à renforcer les liens de la police de la MINUAD avec la police soudanaise, les volontaires affectés à la police de proximité et les personnes déplacées; elles ont également permis d'améliorer les capacités des participants ainsi que l'accès à la justice et l'état de droit.

56. La MINUAD a recensé 117 nouveaux cas d'exactions et de violations des droits de l'homme concernant 303 victimes (dont 32 enfants), contre 120 cas ayant fait 387 victimes au cours de la période précédente. Sur ce total, on compte 35 affaires de violation du droit à la vie (65 victimes, dont six enfants), 45 affaires de violation du droit à l'intégrité physique (167 victimes, dont un enfant), 18 cas de violences sexuelles et sexistes, notamment de viols dans le cadre du conflit (31 victimes, dont 24 enfants) et 11 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (25 victimes). Il y a eu 8 affaires d'enlèvement touchant 15 victimes. La MINUAD a confirmé 77 cas de violations des droits de l'homme, tandis que 40 autres cas n'ont pu être confirmés en raison des restrictions d'accès. Des 117 cas signalés, 21 concernant 69 victimes auraient été commis par les forces de sécurité du Gouvernement et des groupes « alliés ». Les 96 autres, qui ont fait 234 victimes, seraient le fait d'hommes armés non identifiés, souvent décrits par les victimes comme des Arabes.

57. Le 31 juillet, à la suite de la visite au Darfour de l'Envoyé spécial des États-Unis pour le Soudan et le Soudan du Sud, le Service national de renseignement et de sécurité aurait arrêté au moins 15 personnes provenant de divers camps de personnes déplacées au Darfour central. Le 12 août, le Département d'État américain s'est déclaré préoccupé par ces informations et a demandé leur libération immédiate au Gouvernement. La MINUAD a également fait part de ses préoccupations. Au 15 septembre, seulement sept de ces détenus avaient été libérés.

58. Du 15 au 30 juin, en collaboration avec la Direction des prisons, la MINUAD a formé 150 agents pénitentiaires afin que les procédures opérationnelles permanentes puissent être plus facilement appliquées par l'administration pénitentiaire, en particulier en ce qui concerne la sécurité dans les prisons. Par ailleurs, la Mission, au moyen de ses projets à effet rapide, a fourni à la prison d'Ardamata, dans le secteur ouest, deux réservoirs d'eau souterraine de 45 000 litres.

59. Du 11 au 14 juillet, une mission d'enquête de la MINUAD s'est rendue à la prison de Daein (Darfour oriental), à la suite d'informations persistantes faisant état de conditions déplorables et mortelles, de surpopulation et de l'évasion récente de prisonniers, et de la détention de 42 femmes (38 condamnées et 4 en attente de jugement), accompagnées de 12 enfants de moins de 24 mois, dans une cellule qui ne pouvait contenir que 15 personnes, soit en violation totale des normes internationales. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les

autorités locales, la MINUAD a proposé un projet à effet rapide pour remédier à cette situation et fournir davantage d'espace.

60. En juillet, la MINUAD a reçu des informations du Bureau du Procureur spécial pour les crimes commis au Darfour, à Nyala, faisant état de 14 affaires de meurtre, vol à main armée, possession illégale d'armes et de munitions, et des allégations de crimes terroristes, au sujet desquelles une enquête était en cours et dont sept déjà avaient donné lieu à des poursuites.

61. S'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le programme de renforcement des capacités et de formation a été complété par le lancement de la campagne de la MINUAD en faveur de la protection des enfants intitulée « Protect Children/Support Efforts of UNAMID – No Sexual Relations with Minors ». À cet égard, 50 000 cartes de poche ont été imprimées afin d'être distribuées aux membres du personnel, affichant un message du Secrétaire général traduit en 12 langues interdisant toute activité sexuelle avec des personnes de moins de 18 ans, quel que soit l'âge du consentement au niveau local. Des bannières et des affiches portant le même message ont été placées dans les locaux de la Mission.

62. Ce programme a été étendu aux institutions nationales et aux communautés d'accueil, et 1 879 participants (1 141 femmes et 738 hommes) ont pu en bénéficier, dont 153 policiers; 52 militaires; et 1 674 personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres personnes, y compris des responsables de la protection de l'enfance. Les activités de suivi en cours ont confirmé que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour créer un environnement plus sûr et faire en sorte que la protection de l'enfance soit prise en charge par les autorités locales en prévision d'un éventuel retrait de la MINUAD.

63. Des réunions d'information concernant la lutte contre le recrutement d'enfants soldats et l'utilisation d'enfants comme combattants dans les conflits intercommunautaires ainsi que le lancement de la campagne « No Child Soldier – Protect Darfur », ont été organisées avec succès dans le camp de personnes déplacées de Salam et de Nertiti (Darfour central), de Krinding (Darfour occidental), d'Otash, de Kalma et à Manawashe (Darfour méridional). Si les efforts concertés visant à mettre fin à la pratique des enfants soldats au Darfour ont obtenu un franc succès, l'utilisation potentielle d'enfants dans les affrontements ethniques demeure une préoccupation majeure.

64. La MINUAD a continué de faciliter, d'appuyer et de promouvoir l'égalité des sexes dans toutes ses opérations en sensibilisant 695 soldats de la paix (dont 110 femmes) aux questions d'intégration d'une démarche antisexiste et de violence sexuelle et sexiste. En outre, dans le cadre de la suite donnée aux recommandations faites lors de la Journée internationale de la femme en 2016, la MINUAD a formé 15 hauts fonctionnaires (toutes des femmes) à des activités de plaidoyer et de communication.

65. La Mission a également continué de s'intéresser à la menace représentée par les restes explosifs de guerre. Une évaluation générale des risques représentés par les explosifs a été menée dans 18 villages au Darfour (sept dans le secteur nord, trois dans le secteur sud, cinq dans le secteur ouest, une dans le secteur central et deux dans le secteur est), où les équipes de déminage ont détruit 1 165 engins non explosés et 225 728 munitions d'armes de petit calibre. La destruction de ces restes explosifs de guerre a contribué à créer un environnement plus sûr pour les populations, les patrouilles de la Mission et les partenaires humanitaires.

66. La MINUAD a organisé 365 séances de sensibilisation aux risques représentés par les restes explosifs de guerre; 29 531 personnes en ont bénéficié, dont 4 786 hommes, 5 073 femmes, 10 517 garçons et 9 155 filles. Cette formation a eu lieu dans des zones hautement prioritaires contenant de nombreux restes explosifs et une forte concentration de personnes déplacées ayant fui les hostilités armées dans le Jabal Marra. La MINUAD a également formé 38 de ses policiers à la reconnaissance des restes explosifs de guerre et au maniement des armes à feu. Le 16 juin, dans le cadre du renforcement des capacités nationales, la MINUAD a assuré une formation sur les directives techniques internationales relatives aux munitions, à l'intention de 12 policiers de Geneina (Darfour occidental).

### **C. Médiation dans les conflits locaux**

67. Conformément à la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a commencé à appliquer une nouvelle stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire au Darfour. La stratégie prévoit des mécanismes internes de coordination des mesures prises à cet égard par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, au siège et au niveau des secteurs, ainsi que des mécanismes externes de coordination avec la Commission vérité, justice et réconciliation et le gouvernement des États. La stratégie tiendra compte des plans d'action des États, en cours d'élaboration, qui définiront les priorités immédiates, à moyen et à long terme en ce qui concerne les activités de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits de la Mission.

68. Pour prévenir la violence intercommunautaire saisonnière et faire en sorte que la saison agricole soit pacifique, la MINUAD a tenu 31 réunions avec diverses parties prenantes dans tout le Darfour, notamment les administrations autochtones, les comités de coexistence pacifique et de protection de l'agriculture, des agriculteurs et des éleveurs, les autorités locales et les responsables locaux. Ces réunions ont porté sur l'élaboration et l'application de mesures préventives afin d'éviter les affrontements entre agriculteurs et éleveurs, telles que des forums de dialogue et de sensibilisation, des campagnes de sensibilisation à la paix sociale, la démarcation des itinéraires de migration du bétail et des projets communautaires.

69. La MINUAD a continué de collaborer étroitement avec les administrations des États et les responsables locaux en vue d'appuyer le règlement pacifique des conflits intercommunautaires. Dans le Darfour méridional, la MINUAD a appuyé l'application et la diffusion des accords signés entre Massalit et Fallata, Misseriya et Rizeigat, Zaghawa Umkamalti et Zaghawa Rotana et Taayicha et Salamat. À la suite d'une conférence de deux jours sur la paix sociale, qui s'est tenue à Chetaya, au sud-ouest de Kass (Darfour méridional), région qui avait connu des tensions considérables entre nomades et agriculteurs déplacés au cours des trois dernières années, un accord de paix global, facilité par le Premier Vice-Président soudanais, le Gouverneur du Darfour méridional et la MINUAD, a été signé le 13 août entre les dirigeants des Beni Halba, des Dajo, des Four, des Khuzam, des Misseriya et des Zaghawa. L'accord prévoyait la restitution de toutes les terres agricoles et habitations à leurs propriétaires légitimes, le déploiement des forces gouvernementales et la création d'institutions garantes de l'état de droit dans la région, et d'autres mesures visant à encourager le retour des personnes déplacées et la coexistence pacifique.

70. Au lendemain des violences entre Four et Nawaiba à Nertiti (Darfour central), au début du mois de juillet, la MINUAD a collaboré avec le Comité de coexistence pacifique, le Comité de la protection de l'agriculture, l'administration autochtone et les autorités locales pour résoudre les différends et obtenir la libération des Four enlevés. Depuis juillet, la MINUAD a participé aux travaux d'un comité des conflits afin de régler le différend foncier entre les Chabtiya, un sous-clan des Rizeigat du nord, et les Zaghawa dans la région de Kolgay, à l'ouest d'Al-Fasher dans la localité de Tawilla. Le comité a collaboré avec les deux communautés pour instaurer la paix entre les deux et devrait élaborer à cette fin des recommandations au Gouverneur du Darfour septentrional. Afin de prévenir de nouveaux conflits entre les Rizeigat du nord et les Four déplacés à Sortony, dans le Darfour septentrional, la MINUAD a effectué des missions et facilité plusieurs réunions entre les deux groupes en vue de désamorcer les tensions.

#### **IV. Examen de l'adéquation des effectifs militaires et de police, transfert des tâches prescrites et plan de retrait**

##### **A. Examen de l'adéquation des effectifs militaires et de police**

71. La MINUAD a continué de fonctionner avec 14 bataillons au lieu des 16 autorisés et ne pourra appliquer pleinement les recommandations formulées à la suite de l'évaluation de l'adéquation des effectifs militaires qu'une fois le reste des bataillons complètement déployés dans la zone de la Mission, elle a entrepris d'appliquer ces recommandations. Le Secrétariat et la Mission ont donc multiplié les efforts pour que les futurs bataillons soient déployés ainsi que l'unité d'hélicoptères militaires polyvalents prévue.

72. La police de la MINUAD a entrepris une restructuration interne stratégique et opérationnelle, comprenant la mise en place de mécanismes rigoureux de contrôle et de gestion des résultats pour plus d'efficacité. Selon les recommandations formulées à la suite de l'évaluation, la composante de police a augmenté le nombre de policiers hors unités constituées dans les bases d'opérations. En tout, 222 agents ont été déployés dans les bases d'opérations, ce qui a fait augmenter de 5 % le taux de policiers hors unités constituées présents sur le terrain depuis l'évaluation. Pour remédier aux insuffisances de la capacité opérationnelle des unités de police constituées, en particulier pour ce qui est de la protection des civils, et garantir un accès humanitaire sans entrave, la police de la MINUAD a encouragé les pays fournisseurs d'effectifs de police à former et équiper leur personnel de façon à répondre aux besoins opérationnels et à faire en sorte que le taux de matériel appartenant aux contingents en bon état de fonctionnement soit respecté.

##### **B. Transfert des tâches prescrites à l'équipe de pays des Nations Unies**

73. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi la planification du transfert progressif des tâches, conformément à la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité. La réunion de coordination périodique de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui s'est tenue à Al-Fasher le

19 juillet, a porté sur l'examen du programme conjoint pour l'état de droit au Darfour. Ce programme a été relancé à la suite d'efforts concertés d'information, lors de réunions de donateurs à Khartoum et à New York, sous les auspices du PNUD; efforts qui ont amené les donateurs à s'engager à financer la mise en œuvre du programme. Dans l'intervalle, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de tenir des réunions mensuelles pour voir comment lever des fonds et fournir un appui technique au titre des tâches liées à la question de l'égalité des sexes, qui ont été transférées.

### **C. Plan de retrait**

74. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2296 (2016), a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations à la fin d'octobre 2016 sur les mesures pratiques à prendre pour avancer dans la réalisation des objectifs de la MINUAD. Dans ce contexte, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais ont entamé des consultations concernant la forme, les modalités et l'objectif de la prochaine réunion du Groupe de travail conjoint, qui doit avoir lieu en octobre. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, le Secrétaire général fera un rapport et formulera des recommandations avant le 27 octobre, en s'inspirant notamment de toute recommandation formulée par le Groupe de travail conjoint.

### **V. Aspects financiers**

75. Par sa résolution 70/286, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 1 039,6 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission.

76. Au 2 septembre 2016, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAD s'établissait à 730,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées restant dues pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 5 392,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

### **VI. Observations**

77. La signature par l'ALS-MM et le MJE, membres de l'Appel du Soudan, de l'accord sur la feuille de route du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine constitue un pas en avant important dans le processus de paix au Darfour. Je félicite toutes les parties à l'accord, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et la MINUAD. L'application scrupuleuse de la feuille de route permet d'examiner les conflits au Soudan, plus particulièrement au Darfour, et d'y apporter une solution politique. Son succès dépendra en dernier ressort de la volonté des parties de respecter ses dispositions et de saisir cette occasion de reprendre les négociations et parvenir à un accord sur la cessation des hostilités et les modalités

de la fourniture de l'assistance humanitaire. Dans le même temps, ceux qui restent en dehors du processus de paix doivent se rendre compte que les intérêts de la population du Darfour seront mieux servis par leur pleine et entière participation. J'exhorte donc de nouveau Abdul Wahid Al-Nur à rejoindre le processus de paix sans conditions préalables.

78. Malgré les progrès accomplis grâce à la signature de l'accord sur la feuille de route, d'importants défis nous attendent. Si les hostilités ouvertes ont globalement diminué au Darfour, 2,6 millions de personnes sont toujours déplacées, et une sécurité durable dépendra également de l'appui que lui accordera la population du Darfour et des promesses de prospérité pour elle. J'engage donc le Gouvernement à faire preuve de la volonté nécessaire pour trouver une solution politique durable au conflit, qui tienne pleinement compte de ses causes profondes.

79. Des efforts concertés sont encore nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la violence, en particulier la propriété et la gestion foncières. Je me félicite des efforts redoublés du Gouvernement pour régler les conflits intercommunautaires en facilitant les accords de paix et en veillant à maintenir une présence dans les zones instables. Compte tenu de l'importance d'appuyer les mécanismes locaux de règlement des différends, je demande au Gouvernement de collaborer étroitement avec la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les groupes de la société civile locale pour élaborer des plans d'action propres à chaque État, en vue de prévenir et régler les conflits intercommunautaires. L'appui de la communauté internationale, notamment une assistance logistique et technique, sera également nécessaire à cet égard.

80. On ne saurait régler la situation au Darfour sans une stratégie tenant compte de la menace que représentent ces individus armés pour les civils et de leurs motivations. Faute d'un plan de retrait, les milices qui ont combattu aux côtés du Gouvernement ou des mouvements rebelles seront toujours sous l'influence d'éventuels fauteurs de troubles au Darfour. La réglementation et le contrôle des armes, conjuguées à un système équitable de gestion des terres et des ressources, sont la seule façon d'instaurer une sécurité durable. Je demande instamment au Gouvernement de progresser dans le renforcement de ses institutions d'administration de la justice en entreprenant les réformes nécessaires pour lutter contre l'impunité.

81. Je demeure préoccupé par les conséquences sur l'exécution du mandat de la Mission et l'acheminement de l'aide humanitaire qu'ont l'interdiction d'accès et les restrictions imposées au personnel de la MINUAD et aux acteurs humanitaires. Je réitère donc mon appel au Gouvernement pour qu'il autorise la MINUAD et les partenaires humanitaires à accéder librement aux populations touchées par le conflit afin de mener des missions de surveillance et de vérification, et d'acheminer l'assistance humanitaire. Je note avec satisfaction que la délivrance de visas au personnel de la MINUAD s'est relativement améliorée ainsi que le dédouanement des conteneurs de rations des troupes. Toutefois, je suis préoccupé par l'importante quantité de matériel appartenant à l'ONU et aux contingents retenu à Port-Soudan; ceci continue d'entraver l'efficacité de la Mission. J'exhorte le Gouvernement, en vertu de ses obligations au titre de l'accord sur le statut des Forces, à prendre des mesures urgentes pour supprimer les obstacles bureaucratiques et obtenir le dédouanement de ces cargaisons.

82. Je suis également profondément préoccupé par le peu de progrès accomplis dans l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées internes. Je prie donc instamment le Gouvernement de travailler avec tous les acteurs pertinents, y compris les personnes déplacées, les populations locales ainsi que les acteurs humanitaires et de développement, pour mettre en place un cadre propice au retour volontaire des déplacés en toute sécurité et dans la dignité et promouvoir l'accès aux services de base.

83. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, Martin Uhomoibhi, la direction et le personnel de la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire, qui continuent d'œuvrer inlassablement à la recherche d'une paix durable au Darfour, souvent dans des conditions très difficiles. Je tiens également à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur engagement constant en faveur de la paix et de la stabilité durables au Soudan.

